

Un nouveau ban

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **25 (1887)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-189627>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

toute, le résultat semblait être satisfaisant: les épaules si pures et si blanches, quoiqu'un peu amaigries, étaient encore fermes d'aspect et élégamment dessinées; le costume était réussi, les guirlandes posées à ravir; les beaux cheveux noirs, encore abondants et lustrés, se bordaient et se relevaient en touffes onduleuses au milieu desquelles semblait se perdre le léger diadème de brillants; les diamants, scintillants comme des étincelles, resplendissaient en fine poussière d'étoiles au cœur velouté des roses semées sur la tunique et autour des épais bandeaux.

Il est vrai qu'un cercle bleuâtre s'étendait au-dessous des yeux. Mais peu importait, après tout; cette ombre ne donnait que plus de grâce attendrie au regard, et de douceur à la prunelle. De plus, les joues avaient pâli, l'éclatante rougeur des lèvres s'était sensiblement fanée, et, pour la première fois de sa vie, Gabrielle avait dû se résoudre à employer le carmin des sultanes et la poudre de corail. Mais en somme, après quelques heures d'efforts laborieux, la jeune femme se voyait, se mirait, s'admirait et se souriait orgueilleusement, car elle se trouvait encore charmante par l'attrait et la grâce, reine par la beauté.

Une heure plus tard elle entra, en souriant toujours, dans le salon de la duchesse. Celle-ci, voyant arriver l'une de ses invitées, s'approcha gracieusement, prit la main de Gabrielle, jeta sur elle un regard content et vraiment affectueux..., puis eut comme un petit frisson, un tressaillement pénible. Un mouvement presque imperceptible de ses lèvres et de ses sourcils indiqua une extrême surprise; mais ce mouvement, aussitôt réprimé, passa comme un éclair, et la charmante hôtesse eut soin de le dissimuler en s'empressant de dire:

— « Oh! que vous êtes aimable, ma toute belle, d'être venue ainsi pour moi, pour nous, du fond de la Touraine! C'est un véritable dévouement... surtout dans votre état de santé, pauvre chère; souffrante comme vous l'êtes, comme vous l'avez été! »

La jeune femme, on le comprend, fut médiocrement satisfaite de la tournure que prenait ce discours; mais elle y mit fin aussitôt en s'éloignant de la duchesse.

(A suivre.)

Un nouveau ban.

Dans tous les banquets, dans toutes les joyeuses réunions, on applaudit les discours et autres productions par des bans. Ceux-ci prennent différents noms suivant la manière dont ils se battent; ainsi l'on a le ban fédéral, le ban de Prilly, le ban d'artificier, le ban des tirailleurs, celui de Villars-le-Grand, etc.

Un nouveau ban vient d'être inauguré dans un petit souper de fin d'année et nous le croyons appelé à un véritable succès. Voici comment il a été inspiré au gai convive qui nous en a donné le primeur. Il avait fait un rêve, rêve étrange, mais éminemment patriotique. Il avait vu en songe une armée de 20,000 Barbares entrant en Suisse. Sans nous arrêter aux motifs de cette invasion, nous devons convenir qu'elle est dans les choses possibles, étant donné le temps qui court.

Quoi qu'il en soit, il n'y avait là pour faire face à ces sauvages qu'une compagnie de Landsturm, toute seule! Et cependant cette pauvre compagnie était si forte par son courage, si puissante par son patriotisme, qu'elle mit en miettes les envahisseurs!

Ils tombaient fauchés comme des fétus, brisés

comme des tubes de verre! C'était un fracas épouvantable, une scène terrible de carnage, de destruction et de mort d'hommes! Comme au temps des vieux Suisses, quoi! On n'entendait que ce bruit féroce, que produisait l'écrasement de l'ennemi: Krrà! krrà! krrà!

De ce songe terrifiant, mais réconfortant à la fois, naquit le « Ban du Landsturm », désormais célèbre et dont nous donnons la description ci-après:

Le major de table dit: Mes amis, un Ban de Landsturm: une, deux, trois.

Et l'on bat trois coups simples, bien secs et bien cadencés, chacun des exécutants accompagnant son battement de mains des trois mots sacramentels: Krrà! krrà! krrà!

Tel est le Ban du Landsturm. Et je vous assure qu'il produit un très bon effet. Il deviendra d'autant plus populaire qu'on nous fait espérer, pour le 1^{er} janvier, une mascarade représentant le Landsturm.

Recettes.

Omelette au jambon. — Hachez du jambon avec un peu de civette, cerfeuil, persil et marjolaine; mêlez-y une demi-cuillerée de farine, quatre ou cinq œufs et deux décilitres de lait. Délayez bien tout cela, faites chauffer un peu de beurre dans une tourtière, mettez-y la farce et faites cuire au four.

Réponses et questions.

Le mot de l'énigme du précédent numéro est *ballot*. Les réponses justes étant très nombreuses, il ne nous est pas possible d'en publier les noms. Le tirage au sort a donné la prime à M. Adrien Delessert, inst., Vuflens-le-Château.

Problème.

Trouver 8 nombres entiers et différents, dont le total ne dépasse pas 1004, et tels que la somme de deux d'entr'eux, choisis à volonté, ne puisse, en aucun cas, être exactement divisible par l'un des nombres suivants: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18.

Prime: Une bouteille de vieux kirsch, offerte par M. Grivat, inst., à Féchy.

THÉÂTRE — Samedi 1^{er} janvier, **Cadet Roussel, Dumollet, Gribouille & Co**, opérette en 3 actes, avec le concours de M. Gaugiran et de M^{me} Chéry. — **Tricoche et Cacolet**, comédie en 5 actes. — Rideau à 7^{3/4} h.

Dimanche 2 janvier, **Le Bossu**, drame à grand spectacle, en 5 actes, avec le concours de M. Gaugiran.

Admission des billets du dimanche pris au guichet. Rideau à 8 heures.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET

Rue Pépinet 3, Lausanne.

Agendas divers pour 1887. — Albums photographiques. — Livres pour poésies. — Buvards. — Porte-cartes de visite. — Portefeuilles. — Portemonnaie. — Livres d'images. — Poupées à habiller. — Jeux instructifs. — Serviettes pour étudiants et hommes d'affaires. — Sous-mains. — Papeteries fines avec papier et enveloppes ornés. — Livres pour la jeunesse. — La cuisinière bourgeoise. — L'année de la ménagère, par M^{me} Dupertuis. — Fournitures de bureaux, d'écoles et de dessin. — Cartes de visite.